

# Conditions Générales de Vente de l'efh

## 1. REMPLACEMENTS / ANNULATIONS / REPORTS

1.1 Tout stage commencé est dû en totalité, de même si le participant ne s'est pas présenté.

1.2 Toute annulation ou report d'inscription de la part du client doit être signalée et confirmée par écrit. Pour les stages intra-entreprises et pour les stages inter-entreprises, une annulation intervenant plus de 10 jours ouvrés avant le début de la session ne donne lieu à aucune facturation. Une annulation intervenant moins de 10 jours ouvrés avant le début de la session donne lieu à une facturation du montant intégral de la formation.

1.3 L'organisme de formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le lieu de son déroulement ou le choix des animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. L'efh informe l'organisation signataire du contrat a minima 5 jours ouvrés avant le début de la session. Ce délai est applicable sauf cas de force majeure.

## 2. REGLEMENT DE LA FORMATION

2.1 Le règlement est à la charge du client. La formation sera facturée au terme de la session et devra être réglée à réception de facture selon les conditions déterminées dans la proposition commerciale ou la convention ou le formulaire d'inscription.

2.2 En l'absence de prise en charge ou de refus de prise en charge du coût de la formation par un organisme collecteur, le stagiaire ou, selon le cas, l'entreprise est de plein droit personnellement débiteur du coût de la formation.

2.3 Pour les stages intra-entreprises, la présence de stagiaires au-delà du nombre défini conjointement entre l'efh et le client pourra donner lieu à une augmentation du prix de journée.

## 3. OBLIGATIONS DU STAGIAIRE ET/OU DU CO-CONTRACTANT DE L'ORGANISME DE FORMATION

3.1 Si la formation est organisée par l'employeur dans les locaux de l'entreprise, le salarié ou le stagiaire reste soumis au pouvoir de discipline de l'employeur. Si la formation est assurée dans les locaux de l'efh, le salarié doit en outre respecter le règlement intérieur de l'efh.

3.2 Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation auquel il est inscrit. Il s'oblige à signer en début de chaque demi-journée la feuille de présence mise à sa disposition. Il est entendu que les absences non autorisées et non reconnues valables, tout comme le non-respect du contrat par le stagiaire, peuvent entraîner son renvoi du stage dans les conditions prévues par le règlement intérieur. En outre, le défaut ou le manque d'assiduité et de régularité sera notifié sur l'attestation de stage.

3.3 Tout retard du stagiaire pourra entraîner une non-admission au stage.

## 4. MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

L'utilisation des documents remis lors des cours est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 : « Toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants causes est illicite ».

L'article 41 de la même loi n'autorise que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ».

Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code Pénal.

## 5. ACCEPTATION DES CGV

La participation au stage de formation implique l'acceptation totale des Conditions Générales de Vente par le client ainsi que le respect de notre règlement intérieur (disponible sur simple demande).

## 6. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Le client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à l'efh, en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes, pourront être communiquées aux partenaires contractuels de l'efh pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004 ; le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à l'efh. Le client dispose également du droit de faire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, la CNIL.

## 7. RGPD

Les données sont recensées par l'efh afin de répondre à ses obligations légales et de permettre la bonne gestion ainsi que le bon déroulement des formations et missions. L'efh assure qu'elles ne sont transmises à aucun tiers.

Un registre des traitements détaillant les types des données collectées, leurs utilisations ainsi que leur durée et lieu de stockage est tenu par l'efh et consultable par le client sur simple demande formulée par mail.

Le client dispose d'un droit de refuser le traitement, de solliciter une limitation de celui-ci et enfin de portabilité des données à caractère personnel qu'il peut exercer en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à l'efh.

## 8. COMMUNICATION

Le client autorise expressément l'efh et ses filiales à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

## 9. LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre l'efh et ses clients relèvent de la Loi Française. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris quel que soit le siège ou la résidence du client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société efh qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

## 10. ELECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par l'efh à son siège social au 13 rue Fernand Léger à Paris (75020)

11. Pour toute personne en situation de handicap, nous vous invitons à vous rapprocher de notre secrétariat.

***Signature du client, précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » ainsi que de la date***

